

Sujet : [INTERNET] Extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : mbaudoin@etudiant.univ-lr.fr

Date : 03/12/2021 20:20

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur Le Préfet,

Je suis largement favorable à l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves au regard des enjeux de biodiversité exceptionnels du secteur soumis à extension. Ce site est notamment une halte migratoire privilégiée pour les oiseaux qu'il est important de conserver. La richesse floristique mérite également une attention particulière.

En vous remerciant d'avoir pris en compte mon avis,

Maïlys Baudoint

Sujet : [INTERNET] Extension de la Réserve Naturel du Marais d'Yves

De : Baptiste Antonini <ba.antonini@laposte.net>

Date : 03/12/2021 19:35

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis favorable à l'extension de la Réserve naturel du Marais d'Yves car ce projet s'initie dans un enjeu de conservation de la biodiversité et qui de plus répond aux urgences du maintien de la biodiversité et qui répond aux exigences des politiques en matière de conservation des milieux naturels.

Baptiste Antonini.

Sujet : [INTERNET] Avis favorable au projet d'extension de la RNN du Marais d'Yves

De : Olivier ROQUES <zolive_jaz@yahoo.fr>

Date : 03/12/2021 19:18

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je souhaite par la présente apporter **un avis favorable au projet d'extension de la RNN du Marais d'Yves**.

Celui-ci correspond aux objectifs affichés par l'État d'augmentation des surfaces d'aires protégées, ainsi qu'aux besoins d'anticiper les conséquences du changement climatique en offrant des zones de report à la faune et à la flore dont l'intégrité sera mise en péril par la progression du trait de côte à plus ou moins long terme.

Par ailleurs, ce projet d'extension vient compenser l'aménagement d'une digue au cœur de l'emprise actuelle de la réserve. Malgré des mesures d'évitement et de réduction mûrement réfléchis, ces travaux demeurent impactant et leur réalisation au sein d'un espace naturel protégé reste assez inédit sur le territoire national.

Pour ces raisons et parce-que la régression de la biodiversité n'a jamais été aussi préoccupante, je renouvelle mon souhait de voir ce projet aboutir.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

--

Olivier ROQUES

Sujet : [INTERNET] Avis favorable à l'extension de la réserve naturelle du Marais d'Yves

De : Dany Trouvé <danytrouv@orange.fr>

Date : 03/12/2021 18:57

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

La réserve naturelle du Marais d'Yves , reposoir pour les oiseaux d'eau , comme toute l'anse de Fouras a déjà un rôle essentiel dans la préservation de ces milieux propices aux limicoles , et dans l'éducation à l'environnement qui est assuré par la LPO , et il y a tout lieu d'en étendre la superficie pour conforter la zone de quiétude pour ces oiseaux , notamment migrateurs . Les pratiques de loisirs perturbatrices qui y seront prohibées pourront se reporter sur d'autres sites moins particuliers qui ne manquent pas sur le linéaire des côtes de la Charente-Maritime. L'adjonction prévue de prairies naturelles en arrière-littoral est de surcroît une perspective intéressante puisqu'elle prend en compte l'évolution probable du trait de côte et l'immersion possible d'une partie des actuelles parcelles en bord de mer.

Voici en quelques mots pourquoi j'é mets un avis très favorable dans le cadre de cette enquête publique.

Dany Trouvé- 10 allée du Platin -17440 Aytré

Sujet : [INTERNET] Enquête Réserve marais d'Yves
De : Emmanuèle Body <emmanuelebody@gmail.com>
Date : 03/12/2021 18:47
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je donne un **avis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves**, pour

- favoriser un maximum de biodiversité
- assurer une zone de quiétude pour les oiseaux
- protéger les zostères

Emmanuèle Body
44420 La Turballe

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : "Francis Meunier" <f.meunier@cen-hautsdefrance.org>

Date : 03/12/2021 18:45

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Par ce message je donne un avis favorable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves, élément indispensable à la construction par ailleurs d'une digue de protection contre les submersions marines dans le périmètre actuel de la réserve.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Francis MEUNIER

Sujet : [INTERNET] Contre l'extension de la réserve du marais d'Yves.

De : bastien blanchard <bastien.blanchard@hotmail.fr>

Date : 03/12/2021 18:43

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "asso.def.anse.fouras@gmail.com" <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Bonjour,

Je vous fais part de mon point de vue concernant l'extension de la réserve du marais d'Yves.

JE SUIS CONTRE CETTE EXTENSION.

L'agrandissement de ce territoire de « non chasse » va favoriser l'augmentation de la population de certaines espèces nuisibles,

Elle va également priver les promeneurs, vacanciers et autres amoureux de la nature de belles promenades.

Cordialement

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 03/12 17h40

De : "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

Date : 03/12/2021 17:44

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le vendredi 3 décembre

2021, 17h40

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,
Monsieur le Maire de Yves,**

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- M. Alain BOIRON
- M. Alain PLAIZE
- M. Alain VOZEL
- Mme Annie CHARLES
- M. Bernard CHAUBENIT
- M. Bruno MORAVINO
- M. Christian PAULAIS
- M. Christian TESSIER
- M. Christophe COSTA
- M. Daniel MORICE

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

**Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRÉ D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Alain BOIRON.pdf	30 octets
Alain PLAIZE.pdf	30 octets
Alain VOZEL.pdf	30 octets
Annie CHARLES.pdf	30 octets
Bernard CHAUBENIT.pdf	30 octets
Bruno MORINAVO.pdf	30 octets

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

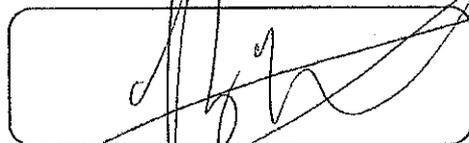
Nom : B. Y. R. O. N...... Prénom : A. L. A. I. N......

Adresse : Moulin de la Roche 23240 L.E. GRAND BOURG

Mail : moulinde.la.roche.23@orange.fr.....

Téléphone : 06 11 35 30 35.....

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : ...PLAIZE.....

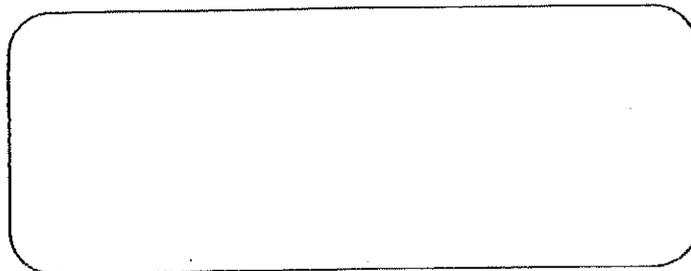
Prénom :ALAIN.....

Adresse : ..6, Rue de la Chapelle 33124 St-Jean-Martin.....

Mail :

Téléphone : ..05 46 78 67 77.....

Signature : ALAIN PLAIZE



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : VUZEL

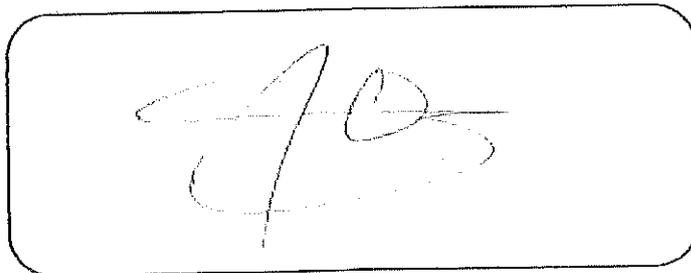
Prénom : Alain

Adresse : 5 Bd Louis XIV - 17200 Royan

Mail : alain.vuzel@orange.fr

Téléphone : 06 07 14 66 32

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : CHARLES.....

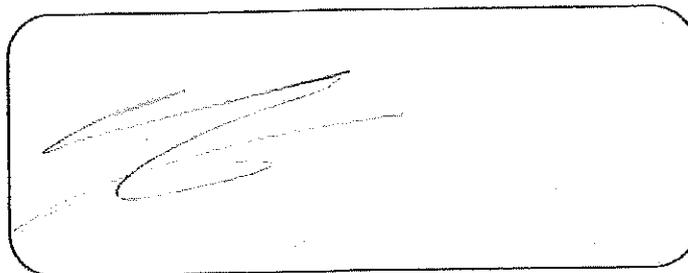
Prénom : ANNIE.....

Adresse : 17130 Campignac.....

Mail :

Téléphone : 05.46.49.25.73.....

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : CAMBERNIT.....

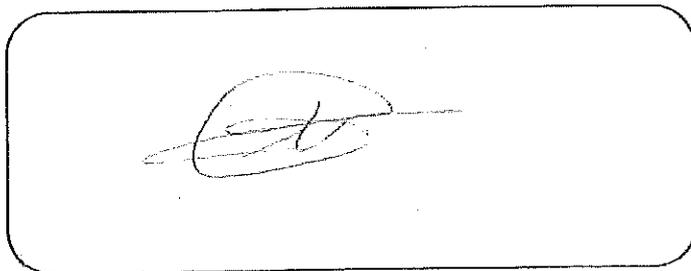
Prénom : Bernard.....

Adresse : 54, rue de l'Anse de Fouras, 17130 MONTAIGNE.....

Mail : bernard.cambernit@orange.fr.....

Téléphone : 06 44 76 64 81.....

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : M. BREVIN

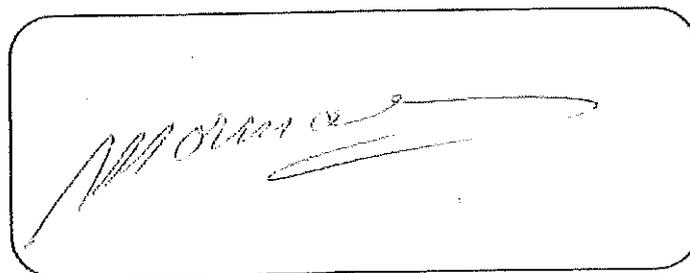
Prénom : BREVIN

Adresse : 7 Rue Du Couvent 17120 MEURSAULT

Mail :

Téléphone : 05 46 90 95 28

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : ... PAUVAIS

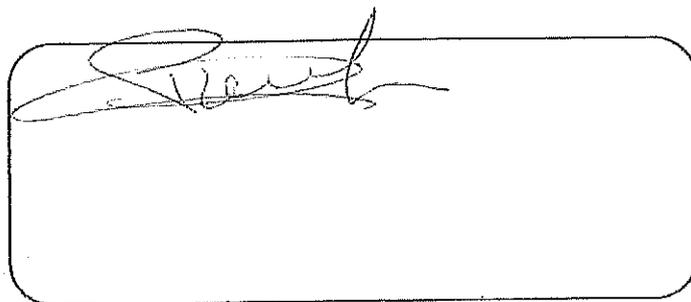
Prénom : ... Christian

Adresse : 55 rue de la ... (202) 17120 Chéreau St Jean d'Uzelt

Mail : ... pauvais.christian@club-internet.fr

Téléphone : 06 18 25 36 73

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : TESSIER

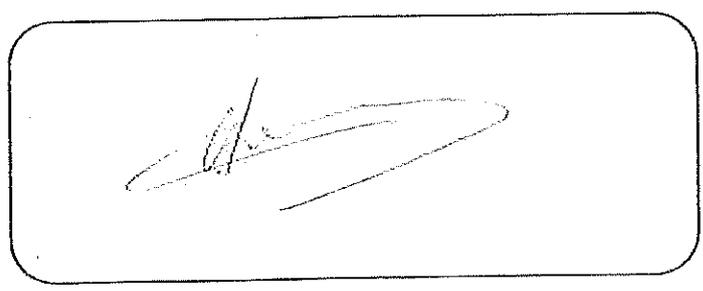
Prénom : Christophe

Adresse : 130 COCAMENAC

Mall :

Téléphone : 05 46 49 20 14

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : COSTA

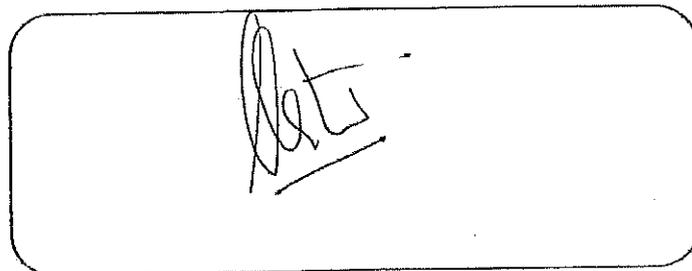
Prénom : Christophe

Adresse : Pauillac

Mail : christophe.costa.0560@orange.fr

Téléphone : 06 77 08 36 83

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : M O D I C H

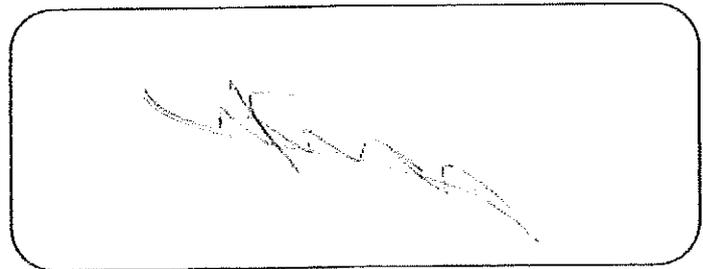
Prénom : DANIEL

Adresse : LA SARRIE 16700 SIGOGNE

Mail :spha.mack@af.fr.....

Téléphone : 05 45 20 32 33

Signature :



Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : Yann Turgis <turgisyann@hotmail.com>

Date : 03/12/2021 16:58

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous adresser ce courriel pour vous manifester mon plus vif soutien au projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale du marais d'Yves. Il me semble indispensable que l'État acte d'une protection forte et élargie sur un territoire présentant de tels enjeux environnementaux. Les secteurs proposés pour l'extension permettront aux espèces ayant justifié la création de la réserve de trouver des habitats préservés et fonctionnels complémentaires à ceux déjà protégés pour accomplir leurs cycles biologiques.

Il apparaît également clair que ce projet d'extension n'a que peu d'impacts sur les activités socio-économiques actuellement en place: en réserve de chasse maritime depuis plusieurs décennies, maintien des activités ostréicoles, d'élevage et de pêche de loisir au carrelet, impact limité sur les activités de pêche professionnelle et du nautisme et ouverture au public encadrée.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que je suis **très favorable** à cette évolution et que j'espère que vous prendrez en compte ces considérations factuelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes considérations distinguées.

Yann TURGIS.

Sujet : [INTERNET] Avis favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : Candice Michel <candice.michel@hotmail.fr>

Date : 03/12/2021 16:58

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous écris pour vous communiquer mon **avis favorable** au projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves. Alors que nous vivons la 6^e extinction de masse des espèces, il est crucial d'agir pour la biodiversité. Ce projet va dans le bon sens en élargissant la zone de quiétude pour les oiseaux d'eau, ce qui leur permettra de mieux se nourrir, se reproduire, se reposer. Cela profitera aux nombreuses espèces d'oiseaux, qu'ils soient hivernants ou en migration.

Merci pour cette enquête publique et pour l'attention que vous porterez aux réponses reçues.

Respectueusement,

Candice Michel

Sujet : [INTERNET] enquête extension Réserve Naturelle Nationale de la baie et du marais d'Yves

De : karine vennel <karine-vennel@wanadoo.fr>

Date : 03/12/2021 16:11

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe ma participation à l'enquête publique concernant l'extension de la réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves.

Cordialement,

Karine Vennel

— Pièces jointes : —

enquetepubliqueextensionRNNYves.pdf

30 octets

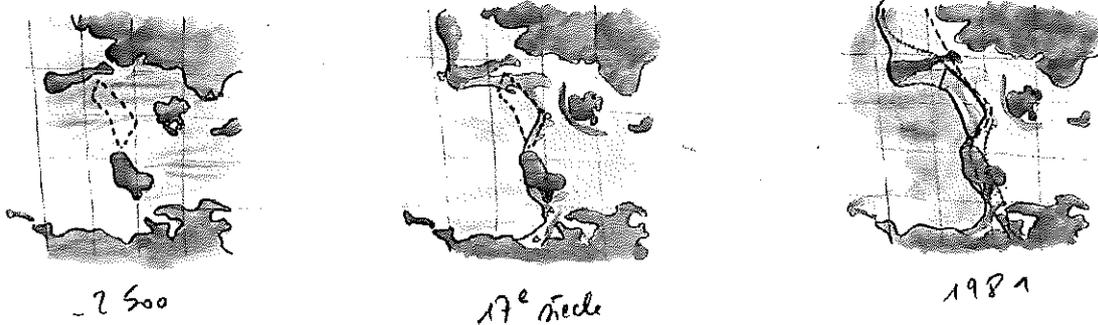
A l'attention de M. le Préfet de la Charente-Maritime.

Monsieur le Préfet,

Après avoir pris connaissance des documents de présentation du projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la baie et du Marais d'Yves et connaissant par ailleurs bien ce territoire, cette proposition est un signal fort envoyé par l'Etat pour la préservation du littoral situé au nord de l'estuaire de la Charente.

Depuis 2000 ans, le trait de côte se décale vers l'ouest au gré des sédiments (vase, sable et galets) déposés par la mer.

Le territoire actuel de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves et sa zone d'extension se sont formés à la faveur du comblement d'un ancien golf marin, voir ci-dessous.



Source : site internet <https://marais.yves.reserves-naturelles.org>

Evolution du littoral situé entre Châtelailon-Plage et Fouras

La zone délimitée par le trait noir sur les cartes, marque l'emplacement de l'espace classé en réserve naturelle nationale en 1981.

Cette tendance du recul de la mer vers l'ouest progresse, malgré les aléas climatiques, et des prés salés se développent dans l'anse des boucheleurs et l'anse de Fouras. Ces prés salés sont des habitats côtiers et végétations halophytiques d'intérêt communautaire de la directive « Habitat ».

Ce sont des zones de reproduction pour la faune marine (poissons, coquillages, crustacés...). Ils jouent un rôle important au niveau de l'hydrodynamisme marin en freinant la mer et en cassant la houle. Ils constituent la première défense naturelle contre les assauts de la mer sur la partie continentale. Il me paraît indispensable de les maintenir dans la zone d'extension telle qu'elle est envisagée à ce jour.

Le littoral nord de l'estuaire de la Charente est un espace sous tension. L'ensemble concerné par le projet est le seul site côtier non urbanisé entre les agglomérations de la Rochelle et de Rochefort. La partie continentale autrefois occupée par la mer est actuellement vouée à l'agriculture et à la chasse laissant peu de place à la quiétude nécessaire à l'épanouissement de la biodiversité.

Par ailleurs, les milieux naturels du lieu-dit « les chaudières » sont pour certains complémentaires à ceux de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves : pelouses calcicoles sèches, ourlets calcicoles plus ou moins thermophiles, végétations dunaires relictuelles, végétations de microfalaises soumises aux embruns, et accueillent nombre d'espèces végétales protégées au niveau régional ou national dont les très rares *Odontites jaubertianus* var. *jaub.* et *Trigonella gladiata*.

La continuité écologique entre la réserve actuelle et la zone d'extension devient fondamentale pour la circulation des espèces, ces dernières étant empêchées d'évoluer vers l'est par les infrastructures existantes (route départementale 137, voie ferrée) et à venir (digue impactant très lourdement la réserve naturelle du marais d'Yves).

L'ensemble apporte une cohérence à la politique de protection de la nature déjà engagée.

Cette ambition d'accompagner une nature fragile dans sa perpétuelle mutation laissera en héritage un espace résilient pour les générations futures dans l'intérêt général.

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, de la prise en compte de mon avis favorable au projet d'extension de la réserve nationale de la baie et du marais d'Yves.

Karine Vennel

Sujet : [INTERNET] extension marais d'Yves

De : Di Giusto Marie-Claude <di-giusto.marie-claude@orange.fr>

Date : 03/12/2021 15:59

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis favorable à l'extension de la reserve naturelle du marais d'Yves.

Merci

Sujet : [INTERNET] projet d'extension RNN d'YVES

De : bernard bayssie <bernard.bayssie@sfr.fr>

Date : 03/12/2021 15:52

Pour : Environnement Pref <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : anse de fouras asso <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Bonjour

Je suis absolument contre le projet d'extension de la réserve nationale du marais d'Yves gérée par la LPO

sur le secteurs il existe déjà une réserve gérée par la LPO . évidemment hormis les visites payantes il est impossible d'y effectuer une quelconque promenade „seul ou avec un animal de compagnie. je peux très bien le comprendre pour la tranquillité de la faune. mais cette problématique liberticide ne saurait être étendu a l'extension envisagée., puisque cela tendrait à priver d'une balade en bord de mer,, voire de la cueillette de champignons ou d'algues n'importe quel citoyen EN clair privation de l'ensemble des libertés populaires.

La proposition actuelle est de trouver un consensus ...mais après un court délais l'expérience locale nous a appris que le seul projet est finalement de tout INTERDIRE

veuillez agréer , Monsieur mes sincères salutations

B. BAYSSIE

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve

De : Léa Blyweert <blyweertlea@yahoo.com>

Date : 03/12/2021 15:11

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à l'extension de la réserve car cela permet de protéger une surface plus importante de l'environnement et qu'elle est unique entre La Rochelle et Rochefort à ne pas être urbanisé. Je suis jeune et j'ai envie de préserver la nature, et cette extension en fait partie. Il n'y a pas d'inconvénients à cette extension car elle reste accessible au public. Elle protège également certaines espèces au niveau régional et national et il est important qu'elles le restent. Merci beaucoup,

Blyweert Léa

Sujet : [INTERNET] Marais d'Yves

De : Sophie Méneret <socrapo@live.fr>

Date : 03/12/2021 15:11

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

L'agrandissement de la zone protégée du Marais d'Yves va permettre à ce lieu de garder sa valeur de zone protégée car celle-ci va être endommagée et réduite par la digue en cours de construction.

Par ailleurs, la Charente Maritime est un département qui accueille de nombreux oiseaux migrateurs et cette espace est pour eux un havre de paix, une aire de repos et de ressources alimentaires.

À une époque où la biodiversité est menacée et nécessite d'être protégée ce projet d'agrandissement ne pourra être qu'un plus pour notre région si celle-ci souhaite rester une terre d'accueil des oiseaux sédentaires ou migrateurs, de la petite faune et de la flore. La biodiversité des zones humides est une grande richesse.

Sujet : [INTERNET] projet d'extension de la RNN Yves enquête publique

De : Claudine Palermo <claudine.palermo@gmail.com>

Date : 03/12/2021 14:22

Pour : secretaire@carrelets-charentais.com, pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, mairie-yves@wanadoo.fr, mairie@fouras-les-bains.fr

Mesdames, Messieurs

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !
ci joint vous voudrez bien trouver 4 pétitions exprimant notre désaccord sur cette extension
salutations

— Pièces jointes : —

Pétitions contre projet extension de la réserve naturelle Yves .pdf

30 octets

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : PALEOMO Prénom : Antoine

Adresse : 4 Bis, rue des Cozumiens 17340 Yves

Mail : antoine.paleomo@sfr.fr

Téléphone :

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir.pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et consacrés au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

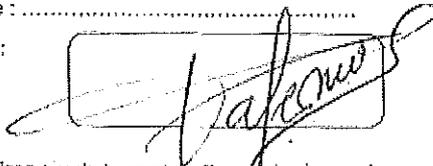
Nom : PALEIRO Prénom : Claudine

Adresse : 4, Bis rue de Cormorans Yves 17340

Mail : claudine.paleiro@gmail.com

Téléphone :

Signature :



Destinataires : copie à secretair@carriplets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

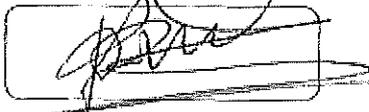
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : P. RATA Prénom : Julien
Adresse : 11 Bis rue des Coquerans 17340 Yves
Mail : antonio.pelone@sfz.fr

Téléphone :

Signature :



Destinataires : copie à secr@carolote-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-praf17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mmirie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'ansa de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'ansa de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

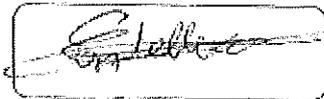
Nom : CASTELLVCCI Prénom : Enzo

Adresse : 43 rue de Cormorans 17340 Yves

Mail :

Téléphone :

Signature :



Destinataires : copie à secrtaire@arradeles-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie.yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : GONIN Julien <julien.gonin@ymail.com>

Date : 03/12/2021 13:59

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le préfet,

J'apporte un avis favorable au projet d'extension de réserve naturelle nationale des marais d'Yves.

Ce projet est proposé en cohérence avec les enjeux de conservation de la biodiversité face aux impacts du changement climatique et aux modifications en cours.

Cordialement.

Julien Gonin

21 C route de Normandie

Cramahé

17170 / Saint-Cyr-du-Doret

Sujet : [INTERNET] EP - Extension réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves à YVES et FOURAS - avis de particulier

De : "deboise perso" <deboise@free.fr>

Date : 03/12/2021 13:04

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Habitant la ville de La Rochelle, je viens régulièrement profiter du site de la baie d'Yves pour des randonnées pédestres et pour pratiquer la photo. C'est au titre de cet usage que je souhaite apporter mon avis sur le projet d'Extension de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves.

Ce projet s'inscrit dans la perspective de préservation de la biodiversité et la politique nationale d'augmentation des espaces naturels protégées et il faut noter que la France a un retard important par rapport aux préconisations européennes. De ce point de vue, il est crucial que le projet présenté aboutisse rapidement. La localisation de la baie d'Yves, sur le trajet migratoire de l'avifaune en fait un site écologiquement stratégique.

L'éventualité d'une restauration des apports d'eau douce depuis le marais vers la baie d'Yves est une opportunité importante.

L'extension, qui porte sur plus de 1000 hectares, principalement sur l'estran, est significative. Cependant il me semble qu'il eut été opportun d'accroître également la profondeur terrestre pour une surface équivalente, en englobant tout ou partie du marais de Voutron.

Néanmoins en l'état le projet reste écologiquement viable et cohérent. le maintien de la zone d'emprunt dans le périmètre de l'extension de la réserve me semble indispensable et répond à la nécessaire compensation induite par les travaux d'endiguement.

Je remarque que le projet ne remet pas en cause les différents usages existants des zones protégés, notamment pour ce qui concerne les USAGERS LES PLUS NOMBREUX : promeneurs, randonneurs, cyclotouristes. L'activité des mytiliculteurs est également préservée et ne devrait pas supporter de contraintes particulières.

Il me semble qu'il devrait être possible et compatible avec la mission de préservation de la biodiversité d'ouvrir le site à la pêche à pied, certains jours, au moins pour les habitants des communes concernées par l'extension.

Il est tout à fait regrettable que des informations erronées, voire mensongères, aient circulées relativement aux conséquences de l'extension de la réserve, de surcroit elles auraient été accréditées par des personnalités disposant d'une autorité localement, cela nuit à la sérénité et à la qualité du débat.

Je note également que la LPO a publiquement annoncé qu'elle était ouverte à l'idée d'une **conciliation des usages**, dans le cadre du Plan de gestion qui sera établi.

Au vue du dossier mis à disposition du public, Je suis très favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves, dans le respect du périmètre qui a été défini.

Dominique Deboise
Tel 06 17 65 38 05
1 rue Charles Fourier
17000 La Rochelle